

# TARIFICATION DES HONORAIRES

Les honoraires affichés sont ceux pratiqués\* sauf convention contraire entre les deux parties. (Code du commerce – Article L410-2) \* Dans le cas des délégations, les honoraires pratiqués seront ceux du délégataire

## HONORAIRES DE TRANSACTION :

Immeubles à usage d'habitation, terrains à bâtir, Murs commerciaux, entrepôts, garages...

À la charge du vendeur suivant les termes du mandat (TVA au taux en vigueur de 20% incluse)

<b>Prix net vendeur</b>	<b>Taux TTC</b>
< 50 000 €	forfait 4 500 €
50 001 € - 70 000 €	9,50%
70 001 € - 100 000 €	8,50%
100 001 € - 135 000 €	7,50%
135 001 € - 170 000 €	6,50%
170 001 € - 250 000 €	6,00%
> 250 001 €	5,00%

## HONORAIRES DE LOCATION :

Locaux d'habitation nus ou meublés		Honoraires TTC	Charge d'honoraires
Prestations	Superficie du bien en m <sup>2</sup>	tarification par m <sup>2</sup> /€ TTC	
Entremise et négociation		forfait 10 € ttc	bailleur
Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail	de 0 m <sup>2</sup> à 35 m <sup>2</sup>	8 €/m <sup>2</sup>	bailleur
		8 €/m <sup>2</sup>	locataire
	de 36 à 55 m <sup>2</sup>	6 €/m <sup>2</sup>	bailleur
		6 €/m <sup>2</sup>	locataire
	de 56 à 90 m <sup>2</sup>	5,5 €/m <sup>2</sup>	bailleur
		5,5 €/m <sup>2</sup>	locataire
	de 91 m <sup>2</sup> et supérieur	5 €/m <sup>2</sup>	bailleur
	5 €/m <sup>2</sup>	locataire	
Etat des lieux location meublée		3 €/m <sup>2</sup>	bailleur
		3 €/m <sup>2</sup>	locataire
Etat des lieux location vide		3 €/m <sup>2</sup>	bailleur
		3 €/m <sup>2</sup>	locataire

Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par décret.

Locaux commerciaux et professionnels		Honoraires TTC	Charge d'honoraires
Négociation, état des lieux, rédaction de bail		25 % TTC du loyer annuel	Preneur
Autres locaux (garage, entrepôt...)		20 % TTC du loyer annuel	Preneur

## Honoraires de gestion :

Habitation ou local commercial : Les honoraires s'élèvent à 8,40% TTC des encaissements (hors dépôt de garantie).

Garantie Loyer Impayé : 2.90% TTC du quittancement.

Divers : impayés et contentieux : Lettre recommandée AR 20 € TTC /remise du dossier huissier et suivi 50 € TTC/ remise du dossier avocat et suivi 120 € TTC

Clôture dossier gestion 150 € TTC

TVA au taux en vigueur de 20% incluse

Honoraires au 5/04/19